

## BRUIT

### CONTEXTE ET ENJEUX

L'exposition prolongée au bruit en milieu de travail est responsable de surdités irréversibles, susceptibles d'être reconnues en maladies professionnelles (tableau MP n° 42) depuis 1963.

Si la nocivité du bruit sur l'audition dépend du niveau d'exposition et de sa durée, une surdité professionnelle est en règle générale progressive et insidieuse : elle ne devient perceptible et gênante pour le salarié qu'après plusieurs années d'évolution.

Le tableau MP n°42 a été modifié plusieurs fois, notamment en 1981 et en 2003, où les conditions de reconnaissance ont été élargies. Le nombre de surdités reconnues s'est

ainsi accru brutalement dans les années qui ont suivi.

Le coût moyen d'une surdité professionnelle est actuellement de l'ordre de 90 000 euros. A l'heure actuelle, ce tableau demeure le 4ème tableau en terme de volume avec près de 1200 surdités reconnues en 2007.

Le bruit est présent dans la plupart des activités, les secteurs traditionnels (bois, métaux, fabrication, éléments béton, BTP, plasturgie, agroalimentaire, etc.) et les filières plus récemment identifiées comme potentiellement exposantes (logistique, centres d'appels, métiers du spectacle, etc.) •

### OBJECTIFS

Pour prévenir les risques liés au bruit et aux vibrations, le comité de pilotage, qui rassemble six caisses régionales (Ile de France, Nord Picardie, Nord Est, Auvergne, Centre, Bretagne) et l'INRS, propose une stratégie en trois axes :

- Faire progresser l'évaluation de l'exposition en mettant à disposition des outils simples de dépistage et d'autoévaluation, en identifiant des secteurs potentiellement à risque et en améliorant la métrologie et les outils.

- Innover et développer l'expertise de la prévention des surdités professionnelles en réduisant le bruit à la source (surveillance du marché, action machine particulière, etc.), en luttant contre la propagation du bruit dans les locaux (locaux industriels, tertiaires, lieux de loisirs : confort et intelligibilité, prospective et développement de nouvelles techniques ou matériaux) et en développant l'utilisation des Protections individuelles contre le bruit (PICB).

- Produire et déployer des outils de communication et d'évaluation du risque adaptés aux différents publics et enjeux (revues, brochures, articles, sites web) et communiquer sur ces enjeux, notamment au moyen d'événementiels (congrès bruit et vibrations au travail, organisé par l'INRS et les partenaires de l'Assurance Maladie - Risques Professionnels à Paris en mars 2011) •

### PERSPECTIVES

- Centres d'appel : mise au point d'une méthodologie de mesure pour fin 2009

- État des lieux par secteur professionnel pour mieux définir les priorités sectorielles

- Préparation du congrès bruit et vibrations au travail, organisé par l'INRS et les partenaires de l'Assurance Maladie - Risques Professionnels à Paris en mars 2011.

- Brochure « ED6035 Évaluer et mesurer l'exposition professionnelle au bruit » •

### EN BREF

Caisse pilote : Carsat Bretagne

#### • Pour en savoir plus :

- Diverses publications de l'INRS sur le bruit au travail (brochures, publications numériques (site Internet, CD-ROMs, Audiovisuels Multimédia, affiches). Un dossier documentaire thématique précise cette bibliographie sur le site de l'INRS ([www.inrs.fr](http://www.inrs.fr)).

- Sur [www.legifrance.gouv.fr](http://www.legifrance.gouv.fr) :

- Code du travail et réglementation (trois volets : employeurs, constructeurs de machines, maîtres d'ouvrages de locaux industriels).

#### • Liens avec d'autres champs :

- Equipements de travail et manutentions mécaniques

- Conception de lieux et situations de travail

- Risques psychosociaux

- BTP

- Transport Logistique et Aéroportuaire